

Rapport de contrôle de l'inspection des installations classées

Référence : UDR-CRT-22-039-AC

Nom et adresse de l'établissement contrôlé

Code DREAL

BUTY SERVICES

17 rue Francine Fromont
69120 VAULX-EN-VELIN

S3IC 106.97
Priorité DREAL PN AE SP Autre
Régime A E D NC
SEVESO HAUT BAS

Activité principale : Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux

Date du contrôle : 15 mars 2022

Inspecteur : Arnaud CELARD

Type de contrôle

Inspection annoncée
 Inspection inopinée

Inspection planifiée
 Inspection circonstancielle

Circonstances du contrôle

Plan de contrôle de la DREAL
 Incident/Accident

Plainte
 Autre : Action régionale « captage de la Rubina »

Thème(s) du contrôle

Eau
 Air
 Déchets
 REACH
 RSDE

Contrôles réglementaires
 SGS
 Vieillessement
 Incendie
 Cessation, sols pollués
 Autres :

Action nationale :
 Post Lubrizol 100 m
 C1 Emissions particules
 C3 Gestion des terres excavées

Principales installations contrôlées : Ensemble du site

Référentiels du contrôle : arrêté préfectoral du 19 décembre 2014

Personnes rencontrées et fonctions

Nom	Société	Qualité
Hubert Grammont	BUTY SERVICES	Ancien directeur du site
Alexandre Angele		Directeur du site

Copies

Exploitant
DREAL : Chrono PRICAE Cellule SSDAS
 Autre :

Constats de l'inspection

I – Présentation de l'établissement et contexte

L'entreprise BUTY SERVICES appartient au groupe RDS, elle est implantée sur la commune de VAULX-EN-VELIN, au 17, rue Francine Fromont, depuis 1995.

Le site emploie 45 personnes (dont la moitié de chauffeurs) et dispose de sa propre flotte de camions.

Le site est ouvert de 7h à 20h et la partie déchetterie professionnelle de 7h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

L'activité du site consiste à trier les déchets collectés sur les chantiers du bâtiment. Le tri s'effectue en deux phases successives :

- un tri semi-mécanisé permet à l'aide d'engins (pelle de tri, pelle à grappin, chargeuse équipée de godet à pince) et du personnel au sol d'écarter le béton, la ferraille, le bois, le carton, le plastique et les déchets non valorisables. Il reste alors un « déchet lourd » constitué de petits morceaux de bois, ferrailles, plastiques, pierres et fines (sables et gravats)
- ce déchet lourd passe ensuite dans une machine de tri semi-automatique : un crible, une flottaison, des overbands permet de séparer les catégories suivantes : ferrailles, bois, fines, cailloux, carrelages, béton, cartons et plastiques.

L'établissement reçoit environ 100 000 tonnes de déchets par an, en 2021, le site a connu une hausse de 15 % en termes de réception de déchets.

II – Constats réalisés au cours de l'inspection

Le site contrôlé dispose d'un forage et d'aucun piézomètre.

Ce forage a fait l'objet d'une déclaration en septembre 2020. L'exploitant est autorisé à pomper jusqu'à 10 000m³ d'eau par an. Le relevé 2021 présenté fait état d'une consommation d'environ 8500m³. L'eau pompée sert principalement aux dispositifs de lutte contre la poussière du site.

L'exploitant déclare que le pompage dispose également d'un disconnecteur contrôlé annuellement.

Aucun effluent n'est rejeté vers le puits. La trappe d'accès à celui-ci est surélevée d'environ 15cm par rapport au niveau du sol.

Aucun stockage de produits dangereux ne se trouve à proximité.

L'ensemble des produits dangereux stockés (gazole routier (10m³ estimé), GNR (10m³ estimé), huiles mécaniques (3m³ estimé), liquide de refroidissement (1m³ estimé)) sont stockés à distance suffisante et sur rétention.

Un ancien puits comblé est présent sur le site. L'exploitant a présenté l'attestation de comblement établie par ARD Concept en date du 20 janvier 2021.

L'exploitant indique avoir bétonné l'ensemble du site, anciennement en terre battue, notamment pour éviter tout risque de pollution accidentelle, il y a 3 ans.

L'exploitant déclare que le réseau d'eau pluviale est équipé d'une vanne de rétention et d'un séparateur d'hydrocarbures.

IV – Conclusion

Suites données par l'inspection <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Observations ou non conformités à traiter par courrier<input type="checkbox"/> Proposition de suites administratives (APMD, amende administrative, consignation, etc.)<input type="checkbox"/> Proposition de renforcement, modification ou mise à jour des prescriptions<input checked="" type="checkbox"/> Autre(s) : aucune suite Synthèse des suites : <p>-Aucune non conformité n'ayant été relevée, aucune suite n'est proposée.</p> <p>-</p>		
Signature de l'inspecteur	Vérificateur L'adjoint au chef de l'unité départementale du Rhône	Approbateur Le chef de l'unité départementale du Rhône